

Avril 2021

Commune de Montet (Glâne)

Informations officielles :

Convocation à l'Assemblée Communale	2
PV de l'assemblée du 16 décembre 2020	3
Informations pratiques	19
Comptes 2020	24

Bulletin communal



**Convocation à
l'Assemblée
communale**

**le mardi 13 avril 2021
à 20.00 h**

à la salle communale



Les citoyennes et citoyens de la commune de Montet (Glâne) sont convoqués en assemblée communale

Le mardi 13 avril 2021, 20.00 h à la salle communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2020, approbation
2. Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Préavis de la commission financière, approbation
3. Budget des investissements 2021, complément
 - 3.1 Crédit complémentaire pour la réalisation des travaux sur la place de la déchetterie
CHF 8'000.00
 - 3.2 Préavis de la commission financière, approbation
4. Proposition d'adhésion à la société de Tir de Rue, vote
5. Divers

**Les différents documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés au bureau communal 10 jours avant l'assemblée durant les heures d'ouverture, le lundi, entre 9h00 et 11h30 et le mardi entre 17h00 et 19h00, ou sur le site internet de la commune : www.montet-glâne.ch*

Le Conseil communal

Cette assemblée communale sera tenue dans le strict respect des normes sanitaires édictées par le canton et selon le plan de protection adopté par la Préfecture. Les identités seront recueillies, le port du masque sera obligatoire et les distances devront être respectées

PV de l'Assemblée communale du 16 décembre 2020, salle communale, 20h00

Présences :	Syndic :	Jean-Louis Demierre
	Vice-syndic :	Gerit Kulik
	Conseillers :	Roger Buchs
		Julien Ronce
	Secrétaire :	Chantal Bosson
	Caissière :	Sidonie Dorthe
	Commission financière :	Anne-Catherine Thévenaz, présidente
		Bernard Demierre, membre
		Véronique Penseyres, membre

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020* inséré dans le bulletin communal
2. Investissement 2020, complément :
 - 2.1 Transformation des portes d'entrées de la déchetterie, préavis et vote
3. Budgets 2021
 - 3.1 Budget de fonctionnement, préavis de la commission financière
 - 3.2 Budget des investissements, préavis de la commission financière
 - 3.2.1 Réalisation d'une grille de caniveaux à l'extrémité du chemin Champ-le-Derrey
 - 3.2.2 Achat d'un radar de prévention routière et des frais d'installation
 - 3.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
4. Présentation de la Planification financière 2021-2025
5. Présentation et adoption des nouveaux statuts du service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse*
6. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG)*
7. Adhésion à la société de Tir de Rue – point de situation
8. Divers

A 20h05, M. le Syndic ouvre la séance et salue les citoyennes et citoyens. Il les remercie de s'être déplacés pour cette assemblée communale. La salle a été préparée de façon à respecter les distances sociales, il n'aimerait pas que quelqu'un soit contaminé par le coronavirus, suite à l'assemblée.

En raison des mesures sanitaires relatives au COVID-19, les participants sont invités à porter un masque de protection et à déposer leur identité sur les listes déposées à l'entrée de la salle.

Les micros n'étant pas recommandés, les citoyennes et citoyens qui prendront la parole sont priés de se lever et de s'annoncer, voire de s'avancer si nécessaire.

Cette assemblée communale du budget 2021 a été convoquée par avis tous-ménages, affichage au pilier public, affichage sur le site internet de la Commune et publication dans la Feuille Officielle n°49 du 4 décembre 2020.

Les scrutateurs ont été nommés :

Eric Reber (9) dont les membres du Conseil communal (4)* *Gerit Kulik arrivera à 20.41 h*, Monique Richoz (10) et Roselyne Dizerens (5),

Nombre de participants : 21, la majorité est donc de 12. Ce nombre passe à 25 avec les voix du Conseil communal (qui ne peut pas voter pour l'adoption du PV).

M. le Président informe l'assemblée que la séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal, et prie d'excuser Gerit Kulik qui arrivera un peu plus tard pour raisons professionnelles.

M. le Président invite l'Assemblée à se lever pour rendre hommage à Madame Renée Thierrin, habitante de Montet décédée à l'âge de 94 ans. Il associe tous les citoyens décédés en cette année 2020, qui n'habitent pas la commune et profite également de rendre un chaleureux hommage et remercier toutes les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé et autres commerces, qui assurent les actions de notre vie quotidienne.

Il présente le premier point du tractanda et demande si quelqu'un a des remarques à formuler et souhaite s'exprimer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020

Anne-Catherine Thévenaz prend la parole et indique qu'en toute fin de PV, il est écrit que M. le Président, en 2013, n'était pas Syndic, ni en charge du dicastère de l'eau, ce qui est inexact. M. Président indique qu'il y a effectivement « une interférence » en 2013, il était bien Syndic, mais pas en charge du dicastère de l'eau.

Anne-Catherine Thévenaz poursuit et demande à M. le Président s'il était responsable et en charge d'un programme d'autocontrôle de l'eau, dont les tâches sont répertoriées dans un manuel, exigé par l'Etat ? D'après ses informations, M. le Président était responsable des tâches qui justement lui ont été reprochées dans la presse, et en charge du dicastère de l'eau.

M. le Président revient sur le fait que SINEF a recommandé un programme nommé « Aquapilot », et répète qu'il pensait qu'avec l'acquisition de ce programme les problèmes seraient réglés. En réalité ce programme ne sert à rien et sera dénoncé, car nous devons effectuer toutes les tâches en lien avec l'eau, y compris les analyses.

Anne-Catherine Thévenaz, répète que M. le Président était responsable des tâches de l'autocontrôle en 2013, ce que M. le Président rejette. En 2013, il affirme qu'il n'était pas responsable de l'autocontrôle de l'eau, que c'était une autre conseillère dont il ne souhaite pas citer le nom qui était en charge du dicastère de l'eau, ainsi que du suivi du programme de l'autocontrôle de l'eau. Cependant, il assume ces erreurs et les faits reprochés.

Il remercie **Anne-Catherine Thévenaz** pour son intervention et demande si d'autres remarques sont à ajouter, et précise qu'il est Syndic depuis 2006.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020 a été joint à la convocation et n'est pas lu.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres interventions, M. le Président passe au vote.

Votants	21	abstention (s)	0	majorité	11	OUI	21	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020.

M. le Président remercie la secrétaire pour la bonne tenue du PV.

2. Investissement 2020, complément :

2.1 Transformations des portes d'entrées de la déchetterie, préavis vote

Coût d'investissement			
Travaux selon offres			fr. 14'000.00
			fr. 14'000.00
Financement			
Sans emprunt			fr. 14'000.00
Charges annuelles initiales			
Intérêts		0.0%	fr. -
Amortissement		3%	fr. 420.00
			fr. 420.00

M. le Président précise que la Commission financière a été informée de cet investissement urgent de CHF 14'000.00 Cette transformation permettra en outre, d'inverser le sens de la circulation à la déchetterie. Ce complément devrait encore passer dans les comptes 2020 et les travaux censés être exécutés cette année, comme convenu avec un jeune entrepreneur de Montet, ayant son entreprise à Ursy et à qui les travaux ont été attribués.

M. le Président a dernièrement contacté l'entrepreneur qui lui a annoncé être débordé. Dès lors, ces travaux ne pourront de facto, pas être réalisés en 2020. Toutefois, l'objet figure au tractanda, l'Assemblée doit voter cet objet.

Daniel Dizerens demande où sera posé la porte. M. le Président répond et l'informe que cette porte remplacera les treillis actuels. L'intention du Conseil communal est de tout fermer et que plus rien ne se passe par l'entrée actuelle. Les portes doivent être raccourcies, actuellement elles traînent sur le sol. Les personnes rentreront dans la déchetterie par l'autre côté (*soit le côté Moudon*). L'endroit où se trouvait le tas de branches sera recouvert de tout-venant. **Daniel Dizerens** demande si le tout-venant est compris dans le devis ? M. le Président répond qu'une partie est comprise dans le prix.

Roselyne Dizerens résume et demande si les portes actuellement en treillis seront remplacées par ces portes en bois ? M. le Président répond par l'affirmative.

Eric Reber demande si l'entrée pour amener les déchets se fera par l'autre côté. M. le Président répond affirmativement.

Il demande si de l'autre côté 4 à 6 voitures pourront également être mises en attente, comme par l'entrée actuelle. M. le Président répond que cela sera possible une fois que l'endroit prévu pour les branches sera aménagé.

Eric Reber demande que M. le Président garantisse que 4 à 6 voitures pourront attendre en même temps. M. le Président affirme que ce sera tout à fait possible, voire même plus que 6 véhicules. Le sens sera inversé, les gens attendront à la hauteur du bureau de J. Deschenaux (qui sera par ailleurs bientôt retiré).

Certains habitants des immeubles des Jardins du Grammont se sont déjà plaints, c'est pourquoi samedi 19.12.2020, M. le Président, se rendra à la déchetterie et demandera aux gens de ne faire qu'une file, afin que les habitants puissent circuler normalement chez eux.

Les travaux d'assainissement ont été planifiés avec M. Daniel Deillon, ils seront réalisés très rapidement.

Claude Pache demande où les branches seront entreposées ? M. le Président répond qu'elles seront entreposées au même endroit, à l'angle, mais évacuées tous les mois. M. le Président explique que l'amas de branches actuel ne se reproduira pas. Les branches n'ont pas pu être évacuées à cause des véhicules des entreprises garés devant l'endroit, et que pour le feu du 1^{er} août la quantité utilisée a été inférieure aux années précédentes. Au vu la situation de sécheresse de cet été, nous ne voulions pas prendre de risques inconsidérés.

Maxime Vocat prend la parole et demande si la Commune serait intéressée par l'investissement d'un broyeur à bois ?

M. le Président répond que tout est discutable, cependant, un broyeur à bois nécessiterait la présence d'une personne supplémentaire pour effectuer ce travail et que les copeaux devront de toute manière être évacués !

Véronique Penseyres informe que comme discuté avec la commission financière cette solution est provisoire, quelle serait alors la suite pour avoir un site déchetterie qui donne satisfaction ?

M. le Président répond que nous sommes en discussion de fusion, et qu'avec l'arrivée des nouveaux habitants, une solution même provisoire doit être mise en place de suite.

Véronique Penseyres demande si cette solution d'inversion de la circulation est réellement suffisante ? Le nombre d'habitants est de 400, elle demande si les horaires seront maintenus de la même manière que lorsque la commune comptait 250 habitants ? M. le Président répond que les horaires pourraient être étendus, tout comme la fréquence d'évacuation des containers chaque semaine, au lieu de toutes les 2 semaines. Cependant, les frais de transport seront doublés, mais les frais de tonnage sont payés par les vignettes, si bien que les taxes ne seront pas augmentées.

Julien Ronce prend la parole et revient sur la commission pour la déchetterie qui devait être constituée, mais qui n'a pas pu être organisée au vu de la situation sanitaire. Cependant cette opération n'est pas oubliée. Nous devons étudier ce point en parallèle d'une analyse de l'éventuelle fusion. L'avenir de la déchetterie doit néanmoins être résolu indépendamment d'une fusion.

Eric Reber revient sur le crédit d'étude voté par l'Assemblée quelques années auparavant, et s'interroge que chaque année nous votons sur des projets de modifications de déchetterie, sans avoir avancé avec l'étude votée !

M. le Président, répond que l'année passée l'Assemblée a refusé une solution de couvert qui aurait été réalisée par un charpentier. L'idée du Conseil communal était de garder ces CHF 20'000.00 de crédit d'étude, pour rémunérer l'architecte lors de la mise à l'enquête. **Eric Reber** affirme alors que nous aurions dû voter un crédit d'investissement pour ce crédit.

M. le Président reprend les propos de **Julien Ronce** et affirme que nous sommes obligés de parer au plus urgent. Ensuite seulement, selon l'évolution d'un éventuel regroupement de communes, nous verrons si dans le cadre d'une fusion, nous pouvons conserver notre déchetterie. Nous étudierons un projet ad hoc.

Eric Reber convient que le projet présenté règlera certainement les nuisances de la circulation, mais certainement pas les nuisances liées aux odeurs. Il préconise l'acquisition d'un compacteur qui résoudrait les 2 problématiques. Moins de trafic et moins d'odeurs. De plus dans le cadre d'une éventuelle fusion, le compacteur resterait en place.

M. le Président reste dubitatif sur les avantages d'un compacteur et pense que le tri des déchets ne serait pas respecté aussi scrupuleusement. Il reste persuadé que les déchets ne seraient plus triés. **Véronique Penseyres** rebondit en soulignant que ce qui n'est pas trié devra être payé !

Julien Ronce revient sur le crédit d'étude de CHF 20'000.00 qui doit être utilisé, « ce qui était prévu, puisque la commission était constituée, les invitations envoyées (il s'excuse encore envers Bernard Demierre pour l'annulation des 2 convocations) », pour solutionner les problèmes soulevés par **Eric Reber** des nuisances liées au trafic et aux odeurs.

M. le Président, souligne que les nuisances liées aux odeurs peuvent facilement être résorbées par l'évacuation des containers hebdomadairement.

Julien Ronce rappelle qu'actuellement ce sujet d'inversion du sens de la circulation doit être réalisé au plus vite. Premièrement, pour assurer la sécurité de tous et éviter tout accident. Il n'oublie toutefois pas les remarques d'**Eric Reber** concernant les nuisances odorantes et l'éventuelle acquisition d'un compacteur. La commission déchetterie aura pour but de trouver le meilleur des compromis pour les habitants et la Commune. Cette solution a répondu dans l'urgence aux soucis de sécurité et de gestion du trafic engendrés par l'arrivée des habitants aux Jardins du Grammont.

Véronique Penseyres demande quelles sont les membres intégrés dans la commission de la déchetterie ? La commission sera composée de : **Julien Ronce ; Bernard Demierre ; Jean-Louis Demierre ; Yves Bosson** (ingénieur). Elle relève que les membres sont composés de 2 membres du Conseil communal, une personne potentiellement intéressée par les travaux et un citoyen qui selon ses propos « *n'aura peut-être pas son mot à dire* ».

Julien Ronce demande combien de membres font partie de la commission d'aménagement : 5 personnes et constate que la commission déchetterie n'est pas beaucoup moins représentée. Il souligne que toutes les personnes seront

entendues dont naturellement, Bernard Demierre. La présence d'un ingénieur étant de livrer des conseils techniques, et le but étant de respecter la collégialité. M. le Président précise que l'étude sera présentée à l'Assemblée communale.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavis favorablement cet investissement (le rapport est annexé au présent PV)

Votants	24	abstention (s)	6	majorité	13	OUI	13	NON	5
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent le complément de crédit « transformations des portes d'entrées de la déchetterie »

Bernard Demierre souligne que le Conseil communal n'a pas oublié de le convoquer en qualité de membre de la commission, mais a omis de lui demander une offre. Un de ses employé qualifié possède un CFC de charpentier alors que les travaux ont été attribués à un menuisier/ébéniste.

M. le Président répond que la Commune est au courant que Bernard Demierre travaille dans la ferblanterie et non dans la charpente. La Commune a demandé des offres à 2 menuiseries de la région. M. le Président prend note qu'il travaille dans les domaines de la ferblanterie et menuiserie.

3. Budget 2021

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Président cède donc la parole à **Sidonie Dorthe** pour la présentation du budget de fonctionnement. **Sidonie Dorthe** prévient qu'elle ne passera pas tous les postes point par point, mais ira directement aux totaux des chapitres et sous-chapitres. Elle s'arrêtera sur les postes importants qui ont notablement changé par rapport à 2020, si tout le monde est d'accord ? Personne ne s'oppose à cette présentation.

0 Administration :

010 Assemblées communales & conseil communal :

Le poste 010.300.00 *traitement et jetons du conseil communal* a été adapté à CHF 25'000.00 en fonction des comptes 2019. Une prévision du nombre de séances supplémentaires, peut être attendue.

Le poste 010.310.00 *fournitures de bureau, publications, annonces* a été augmenté en vue des élections de mars 2021.

020 Administration générale

Le poste 020.301.00 *traitement du personnel administratif* a été adapté à CHF 72'000.00, le taux d'activité de la secrétaire a été augmenté de 40% à 50%.

Le poste 020.309.00 *autres charges du personnel* + CHF 7'525.00, participation à la formation de la secrétaire communale au diplôme de cadre en administration communale. M. le Président précise que les 2 secrétaires précédentes ont également bénéficié de la participation de la commune pour cette formation, moyennant un contrat de fidélité.

Ce chapitre ne soulève pas de questions particulières de la part de l'Assemblée. **Sidonie Dorthe** poursuit donc avec le chapitre suivant.

1 Ordre public :

Ce chapitre ne soulève pas de questions particulières de la part de l'Assemblée. **Sidonie Dorthe** poursuit avec le chapitre suivant.

2 Enseignement et formation :

Le changement principal se situe au point 290.314.00 *frais d'entretien des bâtiments* CHF 63'105.00 en relation avec le bâtiment scolaire d'Ursy. **Julien Ronce** précise que ce montant a été calculé en fonction du nombre d'habitants et que cette version a été calculée au plus élevé.

Ce chapitre ne soulève pas de questions supplémentaires.

3 Culte, culture et loisirs :

La seule augmentation notoire se situe au point 300.352.00 *participation aux dépenses du nouveau bâtiment culturel et sportif* Epicentre à Romont.

Ce chapitre ne soulève pas de questions supplémentaires.

4 Santé :

Quelques charges supplémentaires sont et seront encore en 2021 à imputer à la situation sanitaire COVID-19.

Ce chapitre ne soulève pas de questions supplémentaires.

5 Affaires sociales :

Ces charges sont principalement des charges liées. Ce chapitre ne soulève pas de questions particulières.

6 Transports et communications :

Ce chapitre ne soulève pas de questions particulières de la part de l'Assemblée. **Sidonie Dorthe** poursuit avec le chapitre suivant.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Le point 700.318.00 *frais d'analyse d'eau* a été augmenté à CHF 2'000.00 pour les analyses d'eau qui engendrent des coûts supplémentaires.

Le point 790.318.30 *aménagement du territoire, frais de procédure* a été créé pour la procédure judiciaire en cours liée au Plan d'aménagement « les Ayeux ».

Le point 790.431.10 *taxe de surveillance décharge (DCMI)* un montant d'environ CHF 30'000.00 pourra être facturé en 2020 pour la décharge ouverte seulement quelques mois. Nous pouvons donc prévoir de facturer un montant supérieur à CHF 60'000.00 si tout se déroule comme attendu.

Ce chapitre ne soulève pas de questions supplémentaires

8 Economie :

Ce chapitre ne soulève pas de questions particulières de la part de l'Assemblée. **Sidonie Dorthe** poursuit avec le chapitre suivant.

9 Finances et impôts :

Le budget a été repris selon les données fournies par le canton, sans tenir compte de l'arrivée des nouveaux habitants. Tout supplément ne sera donc que bénéfique pour la commune.

Le point 900.404.00 *impôts sur les mutations* (impôts sur les ventes immobilières) 1.5 ‰, pour 2020, nous avons déjà encaissé près de CHF 100'000.00. Le montant devrait être supérieur, cependant nous préférons rester prudents.

Le point 940.322.00 *intérêts des dettes*, concerne les intérêts du compte de l'Etat, qui a beaucoup coûté en 2019. Nous poursuivons le remboursement, mais préférons également demeurer prudents en laissant un montant relativement élevé.

Le point 942.423.00 *loyers des appartements* comprend les rentrées locatives des appartements de l'ancienne école.

Nous espérons pouvoir louer la salle communale à sa pleine capacité en 2021.

Sidonie Dorthe annonce un excédent de produits de **CHF 8'710.00** pour le budget 2021.

RECAPITULATION FONCTIONNEMENT	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	CHF		CHF		CHF	
ADMINISTRATION	193995.00	31000.00	172290.00	30560.00	201058.38	31581.10
ORDRE PUBLIC	26430.00	10000.00	23940.00	9000.00	20577.85	9843.35
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	564410.00	33175.00	495140.00	38050.00	485860.70	42844.05
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	71020.00	0.00	59310.00	0.00	33589.00	0.00
SANTE	188890.00	2000.00	173165.00	2000.00	164012.30	3505.50
AFFAIRES SOCIALES	186865.00	680.00	180315.00	670.00	168110.70	689.50
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	26520.00	0.00	34340.00	0.00	27228.25	96.65
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	121420.00	155380.00	107150.00	93150.00	106558.80	90979.60
ECONOMIE	5430.00	0.00	5900.00	0.00	4054.60	244.50
FINANCES ET IMPÔTS	167100.00	1'328'555.00	161500.00	1'216'420.00	160'033.93	1'154'384.87
TOTAUX	1'552'080.00	1'560'790.00	1'413'050.00	1'389'850.00	1'371'084.51	1'334'149.12
RESULTAT COMPTE DE FONCTIONNEMENT	8'710.00		-23'200.00		-36'935.39	

M. le Président demande à l'Assemblée si le budget de fonctionnement soulève des questions, et cède la parole à **Anne-Catherine Thévenaz** pour la lecture du rapport de la commission financière.

Les charges se montent à **CHF 1'552'080.00** pour des produits à **CHF 1'560'790.00**, le bénéfice pressenti se monte donc à **CHF 8'710.00**. Le budget de fonctionnement peut être accepté tel que présenté (rapport de la commission financière annexé au présent PV).

M. le Président remercie **Anne-Catherine Thévenaz** pour sa lecture du rapport et passe à la présentation du premier investissement

3.2.1 Réalisation d'une grille de caniveaux à l'extrémité du chemin Champ-le-Derrey, pour un montant de CHF 13'000.00

Coût d'investissement			
Offres			fr. 12'000.00
Divers et imprévus			fr. 1'000.00
			fr. 13'000.00
Financement			
Demande d'emprunt			fr. 13'000.00
Charges annuelles initiales			
Intérêt		1%	fr. 130.00
Amortissement		5%	fr. 650.00
			fr. 780.00

La réalisation de cette grille provient de la requête de la famille Gérard et Antoinette Demierre. Lors des dernières fortes pluies, l'habitation de la famille Demierre a été inondée. Les frais consécutifs à ces événements se montent à CHF 15'000.00.

Le Conseil communal a alors contacté le Service des Ponts et Chaussées (SPC) pour contrôler l'état de la route. La pose de cette grille diminuera l'écoulement des eaux en cas d'intempéries. Ce flux d'eau arrivant depuis *Champ le Derrey* ne pourra pas être complètement absorbé, mais diminuera considérablement le risque d'inondations.

M. le Président indique que le Conseil communal a demandé 3 offres pour la pose de ce caniveau, que les travaux ont été attribués à M. Bastos qui a fourni l'offre la plus basse.

Maxime Vocat prend la parole et informe qu'il est intervenu comme pompier lors de cette inondation. La grille refoulait. Il s'interroge pourquoi la Commune contribue à ces frais, qui incomberaient plutôt à M. Dupont.

Est-ce que les conduites ne sont pas subventionnées ? M. le Président affirme qu'il ne faut pas compter sur une aide de l'Etat pour la réalisation des travaux. Cependant le SPC a accepté de prendre en charge d'étude.

La gargouille au bas du *Champ le Derrey* refoulait, si cela n'avait pas été le cas, aucun problème ne serait arrivé lors de cette inondation.

Maxime Vocat répète que selon ses informations la route appartient à M. Dupont et demande si une discussion a eu lieu avec cette personne ? M. le Président affirme que cette route est communale et qu'elle n'appartient pas à M. Dupont, jusque derrière le chemin *des Ayeux*.

M. le Président cède la parole à **Anne-Catherine Thévenaz** pour la lecture du rapport de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement (voir rapport annexé au présent PV).

[Une citoyenne est arrivée entre-temps]

Votants	25	abstention (s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
----------------	-----------	-----------------------	----------	-----------------	-----------	------------	-----------	------------	----------

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent à l'unanimité, la réalisation d'une grille de caniveaux à l'extrémité.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée au conseil communal.

3.2.2 Achat d'un radar de prévention routière et des frais d'installation

Coût d'investissement			
Offre			fr. 5'800.00
Frais installation Groupe E			fr. 1'000.00
			fr. 6'800.00
Financement			
Sans emprunt			fr. 6'800.00
Charges annuelles initiales			
Intérêt		0%	fr. -
Amortissement		5%	fr. 340.00
			fr. 340.00

M. le Président précise que cet investissement est utile car ces radars enregistrent également les vitesses supérieures à la limitation. Ces indications pourraient faire l'objet de la pose d'un radar par la gendarmerie en cas de nécessité. Il relève que certains conducteurs roulent « *comme des sauvages* » en traversant la Commune.

Cet appareil coûte CHF 6'800.00 y compris les frais d'installations sur les candélabres. Ce radar peut être déplacé sur 3 candélabres différents.

Daniel Dizerens demande si la pose sera exécutée par le Groupe e. En effet, le Groupe e réalisera les équipements sur 3 candélabres. Le radar pourra ainsi être déplacé.

M. le Président cède la parole à **Anne-Catherine Thévenaz** pour la lecture du rapport de la commission financière et la remercie pour son intervention.

La commission financière préavise favorablement cet investissement (voir rapport annexé au présent PV).

Votants	25	abstention (s)	1	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent à la grande majorité l'achat d'un radar de prévention et des frais d'installation.

Investissements 2021

- Administration - CHF 0.00
- Ordre public – CHF 0.00
- Enseignement & formation – CHF 0.00
- Parcs publics et chemins pédestres – report CHF 14'700.00 pour l'aménagement d'un chemin piétonnier aux Jardins du Grammont
- Santé – CHF 0.00
- Affaires sociales - CHF 0.00
- Transports et communications : CHF 86'500.00, soit un report pour l'entretien de la route d'accès aux immeubles des Jardins du Grammont

- Réalisation d'une grille de caniveaux Champ le Derrey CHF 13'000.00
 - Achat d'un radar de prévention routière CHF 6'800.00
 - Protection et aménagement de l'environnement : report de CHF 519'350.00 relatif au PIEP et rénovation du réservoir
 - Canalisations : CHF 0.00
 - Ordures ménagères : report de CHF 20'000.00 relatif au crédit d'étude pour la modification de la déchetterie
 - Immeuble du patrimoine financier : report CHF 168'350.00
- Récapitulatif du compte des investissements 2021 pour un total de **CHF 809.035.00**

RECAPITULATION INVESTISSEMENTS	Budget 2021 CHF		Budget 2020 CHF		Comptes 2019 CHF	
ADMINISTRATION	0.00	0.00	1675.00	0.00	7'945.90	0.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	14700.00	0.00	15000.00	0.00	9'155.25	0.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	86050.00	0.00	6200.00	0.00	21'879.75	0.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	539'350.00	0.00	560'700.00	0.00	98'483.30	0.00
FINANCES ET IMPÔTS	168'935.00	0.00	430'150.00	0.00	39'425.45	0.00
TOTAUX	809'035.00	0.00	1'013'725.00	0.00	176'889.65	0.00
RESULTAT COMPTE D'INVESTISSEMENTS	-809'035.00		-1'013'725.00		-176'889.65	

M. le Président cède la parole à **Anne-Catherine Thévenaz** pour la lecture du rapport de la commission financière, qui préavis favorablement les 2 budgets. Elle rappelle toutefois que la planification des investissements pour les 5 prochaines années n'a toujours pas été remise, (voir rapport de la commission financière annexé).

M. le Président remercie **Anne-Catherine Thévenaz** et passe au vote des 2 budgets.

3.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Votants	25	abstention (s)	1	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent à la grande majorité, les budgets de fonctionnement et des investissements 2021

4. Planification financière :

M. le Président cède la parole à **Sidonie Dorthe** qui relève que plus de 60% des charges sont des charges liées. Le graphique représentant l'évolution des charges à venir est très difficile à ajuster, l'exercice pourrait être modifié fréquemment. Le plus grand changement reste au niveau des recettes. La population étant en constante augmentation les rentrées financières sont par conséquent proportionnelles, et a fortiori les charges s'intensifient.

Les statistiques fiscales montrent que le revenu imposable par habitant est un des plus élevé du district, la plupart des communes étant situé aux alentours de CHF 2'300.00 par habitant.

Elle relève que nous devons également payer une somme d'environ CHF 60'000.00 pour la caisse de prévoyance de l'Etat, étalé sur 5 à 10 ans. Les rentrées de la décharge ont été mesurées avec prudence.

Véronique Penseyres demande quel est le montant projeté pour 2022, **Sidonie Dorthe** l'informe qu'un montant de CHF 50'000.00 a été budgété pour 2022, et CHF 20'000.00 pour 2023. **Véronique Penseyres** relève que sans les rentrées de la décharge nous sommes « *cuits* ».

Gerit Kulik souligne que la planification financière est surtout utile pour prévoir « une grosse casse », car les prévisions de budget à un horizon si loin sont naturellement sujet à une incertitude importante. La planification financière sur 5 ans reste un exercice périlleux. Les finances des communes dépendent également des projets cantonaux reportés sur les communes, elle relève que le canton de Fribourg n'est pas très généreux avec les communes.

M. le Président demande si la planification financière soulève des questions et remercie **Gerit Kulik** et **Sidonie Dorthe** pour leur bonne collaboration et cède la parole à **Julien Ronce** pour le point suivant.

5. Présentation et adoption des nouveaux statuts du service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse (SLPP-GV).

Julien Ronce relève que ces statuts doivent être mis à jour, pour toutes les associations, comme pour toutes les communes pour introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Il donne dans les grandes lignes les modifications majeures :

- Obligation de présenter une planification financière à 5 ans
- Introduction et adoption d'un règlement financier
- Dotation d'une commission financière

Il s'agit d'adaptations légales.

Sans autre commentaire, M. le Président propose de passer au vote de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'ASLPP-GV sont approuvés à l'unanimité des voix.

Votants	25	abstention (s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
----------------	-----------	-----------------------	----------	-----------------	-----------	------------	-----------	------------	----------

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent à l'unanimité, les nouveaux statuts du service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse, à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée.

6. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG)

Tout comme le point précédent, cette association doit introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire dès le 01.01.2022 et adaptés ses statuts.

M. le Président passe au vote de l'adoption des nouveaux statuts.

Votants	25	abstention (s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
----------------	-----------	-----------------------	----------	-----------------	-----------	------------	-----------	------------	----------

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent à l'unanimité, nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée.

7. Adhésion à la société de Tir de Rue – point de situation

M. le Président rappelle qu'il a été demandé lors de l'Assemblée précédente que le point de l'éventuelle adhésion de notre Commune à la société de Tir de Rue soit mise au tractanda et cède la parole à **Julien Ronce**.

Suite à cette assemblée, **Julien Ronce** a contacté Denis Orange, conseiller communal à Rue, responsable du Tir. Après discussion avec Denis Orange, il s'est avéré qu'il était prématuré de passer directement au vote. La société de Tir de Rue étant en passe de régler certains problèmes de droit de passage pour accéder au stand de tir. Dans cet intervalle, le vote pour l'adhésion sera reporté à la prochaine assemblée au printemps 2021. La Préfecture a confirmé que le délai pour porter cet objet en votation est d'un an.

Julien Ronce revient sur l'information donnée lors de la dernière assemblée par **Maxime Vocat** qui affirmait que la Commune d'Ursy était sur le point d'adhérer à la société de Tir de Rue. Des discussions ont effectivement eu lieu mais elles sont closes. M. Philippe Conus, Syndic d'Ursy, invite les personnes ayant des questions à prendre contact directement avec lui.

Julien Ronce donne lecture du courriel de Philippe Conus daté du 05.11.2020.

M. le Président revient sur les propos qu'il a tenu lors de la dernière assemblée où, il affirmait que la commune d'Ursy n'était pas en pourparlers pour rejoindre la société de Tir de Rue. **Maxime Vocat** avait lors de cette discussion traité M. le Président de « menteur ».

Maxime Vocat réaffirme que la société de Tir de Rue a eu des contacts avec la Commune d'Ursy et que M. le Président tourne les propos « à sa sauce », il fallait d'abord assainir la butte du stand et régler le droit de passage, qui ont été votés à Rue lors de la dernière assemblée du Conseil général.

Maxime Vocat répète que c'est la société de Tir de Rue qui a freiné Ursy, pour qu'ils adhèrent après les travaux et n'aient pas à participer aux frais d'assainissement.

Maxime Vocat émet encore des doutes sur la façon dont la question a été posée à Philippe Conus et affirme que « nous sommes légers » ; finalement ce sujet sera définitivement enterré par une votation lors de la prochaine Assemblée, à savoir si les citoyens de Montet qui auront le dernier mot accepte ou pas une adhésion avec Rue.

Julien Ronce intervient avec vigueur et signale à **Maxime Vocat** que nous ne sommes pas « légers », mais au contraire il s'agit d'être précis. Si d'autres remarques ou questions restent en suspens, Philippe Conus invite le représentant de la société de Tir de Rue à le contacter. **Julien Ronce** rappelle à **Maxime Vocat** que lorsqu'une information importante publiée au nom d'une autre commune en Assemblée communale, le devoir de réserve s'impose et qu'il incombe à tout intervenant de vérifier la véracité de ses sources avant de les publier publiquement.

M. le Président rappelle que les communes ont l'obligation de mettre à disposition une ligne de tir et une ciblérie pour les personnes astreintes au service militaire et devant effectuer leurs tirs obligatoires.

Julien Ronce rappelle que le travail a été et sera effectué, lors de la prochaine assemblée ce point sera voté.

8. Divers

M. le Président cède la parole à **Julien Ronce** pour lecture du communiqué de presse rédigé par les Syndics des 6 communes de la basse-Glâne, Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue, Ursy (annexé au présent PV).

M. le Président précise que la date du 14 février 2021, retenue pour ce sondage n'a pas de valeur politique. Il s'agit simplement de sonder la population afin de savoir si elle est favorable à cette grande fusion et répète que si une des 6 communes vote contre la fusion, tout tombe à l'eau. Il faut que les 6 communes acceptent pour débiter les démarches. Personnellement il ne se prononce pas et laisse totale liberté aux citoyens de voter en faveur ou pas.

M. le Président demande si d'autres questions sont à soulever dans les divers ?

Frédéric Perrottet prend la parole et demande si des démarches relatives au réservoir communal ont été entreprises suite aux dernières discussions ?

M. le Président l'informe que des discussions sont en cours avec un autre bureau d'ingénieurs. Il précise que tant que le PIEP n'était pas validé par le Canton, la Commune ne pouvait pas poursuivre (*ndr le PIEP a été validé le 06.03.2020*). La Commune devait également attendre que le PIEP de l'AGSO soit approuvé. Dès lors que ces 2 PIEP ont été approuvés, la Commune a convoqué la société SINEF. Le premier devis soumis par SINEF se chiffrait à CHF 550'000.00, alors que le devis affiné se chiffrait à CHF 745'000.00.

La Commune a alors rencontré un deuxième ingénieur la semaine dernière pour obtenir un devis comparatif.

Bernard Demierre demande si la Commune a signé un contrat avec SINEF ? M. le Président répond que nous n'avons pas signé de contrat pour les travaux du réservoir, mais uniquement un contrat pour la réalisation du PIEP. **Bernard Demierre** pense que le réservoir se chiffrera aux alentours de CHF 1'000'000.00.

Julien Ronce intervient en disant que nous avons été extrêmement surpris en prenant connaissance de ce montant de CHF 745'000.00 et que nous avons comparé les 2 devis. Nous avons alors recontacté SINEF qui a maintenu son offre.

La Commune a dès lors convoqué une deuxième entreprise que nous reverrons au printemps. Ce projet est important et n'est pas mis de côté. M. le Président répète que nous étions liés à l'approbation du PIEP et que les délais ont été longs.

Antoinette Wyss demande ce qu'il advient des cloches de l'école, elle a déjà posé la question lors de la dernière Assemblée et les cloches ne sonnent toujours pas.

M. le Président répond qu'un coffret a dû être posé à l'extérieur. L'entrepreneur a été victime d'un accident, il interviendra sans faute en tout début d'année 2021. **Antoinette Wyss** répète que c'est la seule chose qui reste à Montet et qu'il est déplorable de constater que les cloches ne sonnent pas. Elle déplore également le manque de sapins de Noël. M. le Président, affirme que cette excellente initiative émanait de **Daniel Dizerens**. Actuellement le Conseil communal siège à 4. Les tâches sont désormais plus conséquentes et tout ne peut être réalisé comme auparavant.

M. le Président précise qu'à la grotte, du bois est tombé. Le forestier de triage, M. Savoy est en train de réaliser une coupe de protection, un gros tronc est tombé, et heureusement n'a pas abîmé les bancs.

Anne-Catherine Thévenaz revient sur le réservoir et demande à quel usage le crédit de CHF 20'000.00 voté a été accredité. M. le Président répond que ce montant a été utilisé pour le PIEP.

Pascal Wyss demande qu'une caisse à chiens soit posée vers la déchetterie. M. le Président affirme que nous possédons une caisse de réserve et qu'elle sera fixée près de la déchetterie.

Véronique Penseyres relève que le bulletin communal est très bien fait, bel effort, et demande à quel stade se situe la mise à l'enquête de l'antenne 5G. En effet, des gabarits ont été érigés par erreur, quelques semaines auparavant.

Véronique Penseyres demande si les habitants seront concertés sur ce projet avant la mise à l'enquête, puisqu'il s'agit d'un terrain communal ? **Julien Ronce** répond que les habitants ne pourront pas se prononcer sur la réalisation du projet, par contre comme lors de toutes mises à l'enquête, le droit d'opposition régulier pourra être utilisé. Actuellement nous sommes en discussion avec Swisscom, pour trouver un terrain et un endroit propice à la construction d'une antenne 5G.

Informations pratiques



Secrétariat communal www.montet-glane.ch

021 909 41 80

Secrétariat communal

Chantal Bosson

commune@montet-glane.ch

Caisse communale

Sidonie Dorthe

caisse@montet-glane.ch

Téléphone

021 909 41 80

Site internet

www.montet-glane.ch

Heures d'ouverture

Lundi 09h00-11h30

Mardi 17h00-19h00

Le bureau communal sera fermé lundi 5 avril 2021 (Lundi de Pâques) et lundi 24 mai 2021 (Lundi de Pentecôte)



Déchetterie communale

Ouverture ordinaire :

mercredi

de 18h00 à 19h30

samedi

de 08h30 à 11h30



Statistique communale de la population



Nombre d'habitants au 23.03.2021 **473**

Femmes :	227
Hommes :	246
Arrivées entre le 01.12.2020 et le 23.03.2021	50
Départs entre le 01.12.2020 et le 23.03.2021	7
Décès	0
Naissances entre le 01.12.2020 et le 23.03.2021	3
Augmentation de la population entre le 01.01.2017 et le 23.03.2021	+ 170 habitants

La législature 2016-2021 en quelques phrases ...

Administration :

Le 28 février 2016, Jean-Louis Demierre, Roger Buchs, Daniel Dizerens, Stéphane Olgati étaient élus au premier tour des élections. Gerit Kulik les rejoint au 2ème tour le 20 mars 2016.

En mars 2019, Stéphane Olgati démissionnait de son poste de conseiller communal et vice-syndic. Julien Ronce le remplaçait par élection tacite le 1er avril 2019. Daniel Dizerens donnait sa démission le 12 mars 2020 et n'était pas remplacé.

Le personnel administratif a également été modifié courant 2019 par l'arrivée d'une nouvelle boursière et une nouvelle secrétaire communale.

Aménagement du territoire & eau potable :

Après une longue étude de faisabilité, le 5 avril 2019, le plan d'aménagement (PAD) « les Ayeux » était mis à l'enquête publique. Il se trouve actuellement encore en étude auprès des Services du canton.

Les résultats des 4 analyses d'eau potable obligatoires effectuées en 2020 ont démontré que l'eau de notre commune est d'excellente qualité.

Accueil extrascolaire (AES) & culture :

Notre accueil extrascolaire progresse et la fréquentation des enfants pour les repas de midi se trouve constante évolution. Florbela Duarte et Suzanne Vienny, responsable de la structure, ont organisé des plages ouvertes durant les vacances scolaires. Ces propositions furent bien accueillies par les parents et rencontrent depuis leur création un franc succès.

Durant ces 5 ans notre AES a subi 2 contrôles par le Service et l'enfance et de la Jeunesse (SEJ), qui démontrèrent l'excellente tenue des lieux pas nos 2 employées.

Les journées des « P'tits PIAS »

Gerit Kulik organisa en 2017 et 2018 les journées des « P'tits Pias » et nous remémorons en octobre 2016 et 2017 des journées fréquentées par plus de 15 enfants. Bernard Demierre anima l'atelier « comment ça marche les tuiles » et Luigino Mottola organisa une journée sur le thème des anciennes voitures.

Suzanne Vienny organisa une marche de nuit clôturée par un repas concocté par les enfants.

En septembre 2020, une délégation du Conseil communal participa à l'inauguration du centre sportif et culturel Epicentre à Romont.

Finances :

Après une hausse du taux d'imposition fiscal et de la contribution immobilière, l'assainissement des comptes et l'amélioration des liquidités se ressent et nous espérons que les comptes de la commune se maintiendront et ne cesseront de s'améliorer.

Bâtiments communaux & constructions & déchetterie :

Suite au changement d'affectation de l'école fin 2018, le bâtiment a été transformé en appartements d'habitation.

3 appartements supplémentaires ont été créés et loués. Les travaux se sont achevés fin 2020, dans le respect du budget, sous la surveillance de BT Technique Sàrl et de Roger Buchs.

Durant ces 5 années, environ 50 procédures simplifiées et 20 procédures ordinaires ont été mises à l'enquête publique. En juin 2019 l'Etat de Fribourg s'est doté de l'application FRIAC pour la réalisation de ces procédures. Ce système modifia passablement les tâches de notre administration.

Les travaux situés aux immeubles « les Jardins du Grammont » ont été achevés en fin d'année 2020 et les nouveaux habitants ont posé leurs valises à Montet au cours des derniers mois.

Les travaux d'un immeuble à l'Impasse des Jordils, ont également été achevés ces dernières semaines. Tous les appartements sont vendus ou loués.

La déchetterie a également connu quelques modifications fin 2020 avec la réalisation d'une place de stationnement et d'entreposage pour une grande benne à objets encombrants.

Epuration & routes :

Le projet de régionalisation de la STEP de Lucens a été voté en assemblée communale le 16 août 2020 et les citoyens ont adopté les statuts de l'Epuration Moyenne Broye (EMB) à laquelle nous avons adhéré. Ce projet s'étend sur 5 ans soit de 2021 à 2026.

Un passage piéton a été créé à la route d'Ursy, plus précisément au chemin des Corbettes.

Nous espérons que la réalisation du carrefour à la route de Moudon, se réalisera comme promis par le Service cantonal à l'automne 2021 afin de garantir la sécurité de la population voisine de cet axe routier très fréquenté.

Enseignement & santé :

A la rentrée scolaire 2018/2019, l'école de Montet ferma ses portes et les élèves scolarisés à Montet ont rejoint le centre scolaire d'Ursy qui fût inauguré en septembre 2018.

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral instaure la fermeture des écoles et le semi-confinement suite à la pandémie de la COVID-19, qui chamboula nos existences. En début de pandémie toutes les administrations fédérales, cantonales et communales furent bouleversées par l'ampleur de cette catastrophe sanitaire qui encore aujourd'hui restreint nos habitudes et notre mode de vie. Nous remercions et félicitons toutes les personnes qui ont mis leurs services à disposition des plus âgés, afin de leur apporter le soutien et parfois le réconfort engendré par la solitude.

Actualités :

Suite aux dernières élections, Jean-Louis Demierre et Julien Ronce ont été réélus et poursuivront leur mandat lors de la législature 2021-2026.

Gerit Kulik, vice-syndique et Roger Buchs quittent l'exécutif. Nous profitons de ce message pour les remercier sincèrement du travail accompli qui restera gravé dans les archives communales. Nous leur souhaitons tous nos meilleurs vœux de succès pour la suite, tant sur le plan professionnel que privé.

Nous souhaitons d'ores et déjà une cordiale et chaleureuse bienvenue à Anne-Catherine Thévenaz, Bernard Demierre et Mathieu Janin avec qui nous nous réjouissons de collaborer et de poursuivre le chemin accompli par leurs prédécesseurs.

&&&&&&&&&



Le conseil communal et le personnel vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes Fêtes Pascales et se réjouit de vous rencontrer nombreux lors de cette assemblée communale.

COMPTES 2020

Récapitulation fonctionnement

	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Administration	176'933.46	33'662.55	172'290.00	30'560.00	201'058.38	31'581.10
Ordre public	28'026.00	8'717.55	23'940.00	9'000.00	20'577.85	9'843.35
Enseignement et formation	483'273.60	44'272.05	495'140.00	38'050.00	485'860.70	42'844.05
Culte, culture et loisirs	57'796.45	0.00	59'310.00	0.00	33'589.00	0.00
Santé	179'901.15	2'565.90	173'165.00	2'000.00	164'012.30	3'505.50
Affaires sociales	169'469.15	675.80	180'315.00	670.00	168'110.70	669.50
Transports et communications	23'146.20	0.00	34'340.00	0.00	27'228.25	96.65
Protection et aménagement de l'environnement	177'305.30	127'655.65	107'150.00	93'150.00	106'558.80	90'979.60
Economie	4'073.40	0.00	5'900.00	0.00	4'054.60	244.50
Finances et impôts	270'725.25	1'491'847.92	161'500.00	1'216'420.00	160'033.93	1'154'384.87
Totaux	1'570'649.96	1'709'397.42	1'413'050.00	1'389'850.00	1'371'084.51	1'334'149.12
Résultat du compte de fonctionnement	138'747.46		-23'200.00		-36'935.39	

Récapitulation des investissements

	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Administration	800.00	0.00	1'675.00	0.00	7'945.90	0.00
Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Enseignement et formation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Culte, culture et loisirs	299.60	0.00	15'000.00	0.00	9'155.25	0.00
Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Transports et communications	1'966.20	0.00	72'800.00	0.00	21'879.75	0.00
Protection et aménagement de l'environnement	9'895.30	0.00	574'700.00	0.00	98'483.30	0.00
Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Finances et impôts	313'339.50	0.00	430'150.00	0.00	39'425.45	0.00
Totaux	326'300.60	0.00	1'094'325.00	0.00	176'889.65	0.00
Résultat du compte d'investissement	-326'300.60		-1'094'325.00		-176'889.65	